



APPEL D'OFFRES AO 2026_116

**REALISATION DE DISPOSITIFS MEDICAUX SUR MESURE « PROTHESES DENTAIRES »
POUR LE SERVICE D'ODONTOLOGIE DU CHRU DE NANCY**

**Période : de la date de notification au 31/10/2027, reconductible 3 fois 12
mois jusqu'au 31/10/2030**

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

- ARTICLE 1 - OBJET DU MARCHÉ PUBLIC

Le marché public a pour objet la réalisation, la réparation, la fourniture et la livraison de prestations de prothèses dentaires pour les besoins du CHRU, conformément aux prescriptions cliniques transmises par les praticiens.

Les prestations attendues comprennent notamment les prothèses amovibles, fixes, combinées, sur implants, les facettes, les modèles, les supports, ainsi que les prestations de conception assistée par ordinateur et les fabrications numériques associées.

Le titulaire devra assurer une exécution conforme aux règles de l'art, à la traçabilité des matériaux utilisés, aux délais convenus et aux exigences techniques définies au présent document.

- ARTICLE 2 – ALLOTISSEMENT

Le marché est composé de deux lots.

- Lot 1 : Prothèses amovibles, fixes, combinées et sur implants
- Lot 2 : Prothèses amovibles, fixes dento portées, implantologies, modèles, supports intégralement réalisés en flux numérique

Les candidats peuvent présenter une offre pour l'ensemble des lots. Toutefois, un même candidat ne pourra se voir attribuer qu'un seul lot. Dans l'hypothèse où un candidat serait classé premier sur plusieurs lots, l'acheteur attribuera le lot pour lequel son offre présente le meilleur avantage économique au regard des critères de jugement des offres. Le lot sera attribué au candidat classé immédiatement après lui.

Le titulaire devra garantir la conformité des prestations aux prescriptions adressées par le CHRU et produire, sur demande, toute information relative :

- Aux matériaux utilisés ;
- À leur provenance ;
- Aux techniques de fabrication mises en œuvre ;
- À la sous-traitance éventuelle ;

- Aux conditions de livraison et de reprise des travaux

Toute pièce spécifique commandée auprès d'un fournisseur extérieur devra être refacturée au CHRU au coût exact, sur production d'un justificatif.

Le candidat remettra une offre détaillant :

- Le prix unitaire de chaque prestation ;
- Les suppléments éventuels ;
- Les marques, matériaux et gammes proposés ;
- Les procédés de fabrication ;
- Les délais moyens de réalisation ;
- Les conditions de prise en charge des urgences et des réfections

LOT 1 : PROTHESE AMOVIBLES, FIXES, COMBINEES ET SUR IMPLANTS

SOUS LOT 1.1 : Travaux généraux et prestations détachées

Le titulaire devra assurer les prestations suivantes :

- Montage prospectif détaché de la réalisation d'une PAPIM ou d'un guide radiologique
- Porte empreinte individuel
- Maquette d'occlusion
- Coulée d'un moulage d'étude
- Réalisation d'un moule de duplication en silicone
- Réalisation de clés en silicone extra-dur

Ces prestations pourront être commandées isolément ou en complément d'une réalisation globale.

SOUS LOT 1.2 : Prothèses amovibles en résine

Le titulaire devra assurer la réalisation de prothèses amovibles complètes et partielles en résine.

Le prix global de chaque prothèse devra intégrer au minimum :

- La coulée des moulages ou l'exploitation d'un moulage fourni, ainsi que des données numériques issues d'empreintes optiques, la préparation des différents modèles de travail nécessaires à la confection de la prothèse, le plus rapidement possible tout au long de la semaine
- La réalisation d'un porte empreinte individuel, des bourrelets de préhension en résine ou en cire rigide, des maquettes d'occlusion, le montage sur articulateur, le montage des dents et les séquences de corrections jusqu'à validation du montage
- La mise en moufle, la polymérisation et la finition, ou selon le cas l'usinage ou l'impression de la prothèse conforme au montage validé et à la prescription
- La restitution des prothèses après équilibration sur l'articulateur
- Les corrections liées à des défauts de montages dû à l'opération de polymérisation (équilibration secondaire / remontage)

Le candidat devra préciser le type de résine utilisé, le mode de polymérisation et le procédé de fabrication retenu.

Prestations complémentaires

Les prix unitaires HT devront être présentés distinctivement pour (marques et gammes à préciser) :

- Les dents artificielles d'entrée de gamme pour prothèses transitoires
- Les dents artificielles de qualités standard pour prothèses d'usage standard
- Les dents artificielles en résine composite de qualités premium, sur spécification du prescripteur

Le CHRU pourra imposer la marque et la gamme des dents souhaitées.

Le candidat devra indiquer le devenir des dents non utilisées, qui pourra faire l'objet soit d'une conservation par le laboratoire, soit d'une restitution au CHRU, selon accord bilatéral.

Travaux complémentaires :

- Un supplément maquette d'occlusion sur base résine dure et montage sur base résine (indiquer uniquement le supplément de prix)
- L'intégration d'un fil de renfort préfabriqué
- L'intégration d'un renfort métallique coulé, usiné ou imprimé recouvert d'opaque rose

Spécificités des prothèses transitoires :

Le titulaire devra être en mesure de réaliser des prothèses transitoires immédiates selon plusieurs procédés :

- Elimination directe des dents résiduelles sur le moulage fourni (avec antagoniste et rapport d'occlusion) ou d'après les empreintes optiques fournies, puis montage et polymérisation directe au laboratoire ou impression ou usinage de la prothèse transitoire immédiate sur base résine.
- Elimination directe des dents résiduelles concernées sur le moulage fourni et montage des dents sur base dure proposée à l'essai après extractions des résiduelles. Ce montage permet alors une empreinte secondaire pour une polymérisation à 24H (Les conditions de ce délai étant précisées infra).

SOUS LOT 1.3 : Prothèses amovibles à infrastructure métallique

Le titulaire devra assurer la réalisation de prothèses amovibles complètes ou partielles à infrastructure métallique.

Le prix global devra intégrer :

- La coulée des moulages et la préparation des modèles de travail
- La coulée des empreintes primaires dans un délai maximal de 24 heures après réalisation
- L'exploitation de moulage fournis par le CHRU ou de données issues d'empreintes optiques
- Le montage directeur si une prothèse fixe est associée ou sur prescription d'un praticien
- La réalisation du châssis Cobalt Chrome selon la prescription
- Le fractionnement et la correction du modèle de travail si demandés
- Les maquettes d'occlusion et bourrelets d'occlusion sur châssis si demandés
- Le montage sur articulateur
- Le montage des dents prothétiques et les corrections jusqu'à validation
- La polymérisation, les finitions et les corrections post polymérisation

Prestation complémentaire :

Le candidat devra chiffrer séparément (prix unitaire HT):

- Les dents artificielles de qualités standard
- Les dents artificielles de qualités premium
- Le supplément châssis titane

Le CHRU pourra imposer la marque et le modèle des dents souhaitées

SOUS LOT 1.4 : Réparation des prothèses amovibles et rebasage

Le titulaire devra être en capacité de répondre à toute sollicitation ponctuelle portant sur :

- Réparation d'une fracture simple
- Adjontion de dent en résine, incluse ou supplémentaire
- Adjontion d'un crochet ancré sur partie résine de la prothèse
- Adjontion d'un crochet ou d'une pièce de renfort sur châssis métallique
- Rebasage simple à la résine auto polymérisable
- Réfection ou remplacement complet d'une base résine par lise en moufle et polymérisation de résine sous pression
- Repositionnement d'un attachement
- Tout autre réparation non prévue faisant l'objet d'un accord tarifaire spécifique

SOUS LOT 1.5 : Orthèses et gouttières

Le titulaire pourra être sollicité pour la réalisation de gouttières spécifiques ou d'orthèses :

- Gouttières thermoformées avec ou sans réservoir pour éclaircissement ou fluoration
- Orthèses de protection sportive
- Orthèses de libération ou de protection occlusale

Le prix global devra intégrer, selon prescription :

- La coulée des moulages et la préparation des modèles de travail. Les empreintes primaires devront être coulées moins de 24h après réalisation
- L'exploitation de moulages coulés fournis par le CHRU sur place ou des données issues d'empreintes optiques)
- Le montage sur articulateur si nécessaire
- La réalisation, la finition et les corrections ultérieures

SOUS LOT 1.6 : Prothèses fixes

Le titulaire devra préciser les techniques employées pour chaque type de prothèse fixée proposé, qu'il s'agisse d'infrastructure ou d'éléments cosmétiques

Il devra être en mesure :

- De réaliser la numérisation et la modélisation numérique des modèles de travail physique
- De maîtriser la CFAO de toutes les infrastructures de prothèses fixes et suprastructures
- De recevoir et exploiter des fichiers STL ou OBJ fournis par le CHRU
- De réaliser, directement ou par sous-traitance, les infrastructures en céramique ou en alliage métallique par CFAO, usinage ou microfusion laser, en cas de sous traitance les coordonnées complètes, les matériaux proposés et le mode de fabrication devront être précisé

Le candidat devra détailler les tarifs selon les différents moyens de mis en œuvre

1.6.1 Eléments diagnostiques et prothèses transitoires

Le titulaire pourra réaliser sur la base des éléments fournis (moulages, rapports d'occlusion, photographie...) :

- Céroplasties prospectives
- Prothèses fixées transitoires en résine
- Prothèses fixées transitoires en résine avec renfort intégré

1.6.2 Prothèses fixes sur dents naturelles

1.6.2.1 Elément sur base métallique

Les offres devront être formulées pour des éléments sur base NiCr ou CoCr, à préciser

La technique de mise en œuvre de la prothèse ou de son infrastructure doit être précisée pour chaque proposition tarifaire.

Pour tous les éléments métalliques possiblement réalisés dans d'autres alliages que NiCr ou CoCr (à préciser), il convient d'indiquer un tarif de base par élément + supplément alliage Noble (facturé au poids selon le cours) ou titane.

Un tarif différent et supplémentaire peut être proposé pour chaque type de mise œuvre des infrastructures ou prothèses entièrement en précisant le matériau et le mode de fabrication (CFAO, usinage, microfusion laser, coulée à cire perdue ...)

1.6.2.1.1 Élément tout métallique

Le tarif global de base est proposé pour un élément métallique sur alliage Nickel Chrome (ou Co-Cr) et devra intégrer :

- La coulée ou l'impression des moulages et la préparation des modèles
- Les montages sur articulateur
- La réalisation de la prothèse métallique
- La correction et le rétablissement de la continuité métallurgique des prothèses plurales par soudure ou brasure autant de fois que nécessaire jusqu'à obtention de la passivité clinique
- Les corrections et ajustages jusqu'à validation clinique

Peut-être chiffré en sus :

- Le fraisage pour PAPIM

1.6.2.1.2 Éléments corono périphériques céramo métalliques

Le tarif global de base est proposé pour un élément céramo-métallique sur alliage Nickel Chrome (ou Co-Cr) et devra intégrer :

- La coulée / impression (si nécessaire) des différents moulages et la préparation de tous les modèles de travail nécessaires à la confection de la prothèse.
- Les montages sur articulateurs conformes à la prescription clinique (autant que nécessaire pour assurer la maîtrise de l'occlusion).
- La réalisation des infrastructures métalliques homothétiques au projet morphologique et proposées à l'essai clinique si demandé (les différents moyens de mise en œuvre proposés doivent être détaillés)
- La correction et le rétablissement de la continuité métallurgique de l'infrastructure des prothèses plurales par soudure ou brasure autant de fois que nécessaire jusqu'à l'obtention de la passivité clinique.
- Le fait de recevoir le patient pour le relevé de la couleur ou de données esthétiques particulières si demandé (ou se déplacer au service, le laboratoire devra préciser cette possibilité).
- Le montage de la céramique proposée à l'essai de biscuit si demandé, et la correction autant de fois que nécessaire jusqu'à validation clinique des objectifs d'intégration prothétiques. Tous les éléments proposés doivent être réalisés selon les méthodes de stratification classiques (pas de CCM dites « éco » ou monochromes)
- Le glaçage et la finition

Un tarif global de base doit être proposé pour chaque technique de réalisation des infrastructures prothétiques précisées.

Peuvent être chiffrés en sus :

- Joint céramique dent
- Fraisage pour PAPIM

1.6.2.1.3 Restauration corono-radicaire métallique

Le candidat devra proposer un tarif de base pour :

- Un inlay core en NiCr ou CoCr, coulé en méthode directe
- Un inlay core réalisé et coul en méthode indirecte (préparation du modèle de travail et mise en situation occlusal inclus)
- Un inlay core en microfusion laser à partir de données numériques
- Un inlay core en titane usiné à partir de données numériques

Doivent être chiffrés en sus :

- La réalisation et la coulée d'une clavette
- Le supplément inlay core céramisé
- Tout matériau différent, notamment le titane ou un matériau de type Numéris®

1.6.2.1.4 Autres éléments métalliques

Peuvent être proposés :

- Inlay ou onlay métallique d'ancrage sur dent cuspidée
- Ailette d'ancrage sur dent antérieur
- Attachement de précision pour PAPIM solidaire d'une infrastructure métallique
- Attachement intra coronaire axial sur coiffe avec ancrage radicaire

Les fournitures nécessaires pourront être commandées par le laboratoire ou fournies par le CHRU sur justificatif

1.6.2.2 Eléments tout céramique

1.6.2.2.1 Élément corono périphériques céramo céramiques

Le candidat devra proposer au minimum les matériaux suivants :

- Zircone Y-TZP
- Vitrocéramique renforcée au disilicate de lithium

Le prix global de base est proposé pour un élément céramo céramique avec stratification conventionnelle et pour chaque technique proposée qui inclut :

- La coulée ou l'impression des moulages et la préparation des modèles
- Les montages sur articulateurs conforme à la prescription et autant que nécessaire pour assurer la maîtrise de l'occlusion
- La réalisation des infrastructures céramiques
- L'usinage complet pour la Zircone (incluant toutes les étapes de CFAO nécessaire)
- Le montage de la céramique cosmétique proposée à l'essai de biscuit si demandé, et corrigée autant de fois que nécessaire jusqu'à validation clinique des objectifs d'intégration prothétique
- Le glaçage de finition

Un tarif distinct devra être proposé pour :

- La zircone monolithique maquillée
- La vitrocéramique monolithique maquillée renforcée au disilicate de lithium
- Tout autre technique précisée par le candidat

1.6.2.2.2 Restauration partielles collées indirectes postérieurs

Le candidat devra proposer un tarif pour :

- Inlay
- Onlay
- Overlay

Les matériaux acceptés comprendront au minimum :

- Résine composite de laboratoire (à préciser)
- Vitrocéramique renforcée au disilicate de lithium
- Zircone
- Toute autre technique détaillée par le candidat

Le tarif devra inclure la coulée ou l'impression des empreintes, la préparation des modèles, la réalisation de la pièce, le maquillage, la finition.

1.6.2.2.3 Autres éléments tout céramique

Doit être proposé :

- Une prothèse fixée plurale à ancrage partiel type ailette collée

Le candidat précisera les matériaux proposés (dont zircone et vitrocéramique renforcée au disilicate de lithium), le tarif et la technique employée

SOUS LOT 1.7 : Prothèses sur implants

Les tarifs proposés pour chaque type de prothèse incluront toujours la coulée ou l'impression (si nécessaire), la préparation des modèles et le montage sur articulateur.

1.7.1 Prothèses fixes sur implant

Les réalisations seront menées selon les mêmes recommandations que les prothèses conventionnelles, sur accastillage et piliers implantaires fournis par le CHRU.

Le tarif devra être identique à celui proposé pour les réalisations équivalentes sur dents naturelles.

Dans certains cas particuliers et sur prescription signée d'un praticien, le laboratoire pourra être amené à commander lui-même des piliers pré-fabriqués chez un fabricant. Ces pièces seront refacturées au CHRU au tarif exact des fournitures (justificatif à fournir sur demande).

Le tarif de la correction éventuelle de ce type de pilier par le laboratoire doit être précisé.

Le laboratoire pourra aussi commander lui-même des pièces spécifiques après accord d'un praticien hospitalier et facturera ces pièces au CHRU en fourniture.

1.7.2 Prothèses complètes provisoires pour mise en charge immédiate

Le tarif devra intégrer :

- Maquette d'occlusion sur base dure
- Montage prospectif sur base dure
- Polymérisation d'une prothèse provisoire complète avec fenêtres pour solidarisation secondaire des piliers provisoires transvissés avec renfort métallique intégré

- Possibilité de renfort préfabriqué ou d'armature coulée
- Solidarisation des piliers transitoires à la résine auto polymérisable (cette étape pourra être réalisé par le CHRU)
- Montage des dents de qualités premium sur barre usinée fournie par le CHRU

Indiquer le tarif pour l'impression d'une prothèse transitoire transvissée

Les pièces ou accastillages seront prioritairement fournis par le CHRU ou, avec l'accord signé d'un prescripteur, commandés et facturés en fournitures par le titulaire.

Peuvent être ajoutées séparément :

- Les dents de qualités standard
- Les dents de qualités premium

Le CHRU pourra imposer la marque et le modèle des dents souhaitées

1.7.3 Prothèses complètes sur systèmes de barres usinées

Le tarif devra comprendre :

- Maquette d'occlusion sur base dure
- Montage prospectif sur base dure permettant la modélisation de la barre (le tarif inclus l'ensemble de toutes les corrections nécessaires jusqu'à validation clinique des objectifs d'intégration prothétique

→ Les pièces ou accastillages éventuellement nécessaires seront prioritairement fournis par le CHRU ou, avec l'accord signé d'un prescripteur, commandés et facturés par le laboratoire.

Les prix unitaires HT suivants doivent être ajoutés à ce tarif global :

- Fournitures des dents artificielles de qualité standard
- Fournitures des dents artificielles de qualité premium (dents en résine composite)

→ Le CHRU pourra imposer la marque et le modèle des dents souhaitées.

1.7.4. Prothèses complètes sur systèmes télescope

Le tarif devra comprendre :

- Maquette d'occlusion sur base dure
- Montage prospectif sur base dure permettant la modélisation des piliers (le tarif inclut l'ensemble de toutes les corrections nécessaires jusqu'à validation clinique des objectifs d'intégration prothétiques
- Réalisation d'un châssis métallique (alliage à préciser) intégrant les systèmes télescopes, montage, réglages et polymérisation des dents prothétiques, montage proposé à l'essai clinique et autant de corrections que nécessaires jusqu'à validation clinique
- Intégration des coiffes ou préparation pour mise en place directe
- Finition et polymérisation
- Correction et polissage après polymérisation si nécessaire

→ Les pièces ou accastillages éventuellement nécessaires seront prioritairement fournis par le CHRU ou si accord signé d'un prescripteur, commandés et facturés en fournitures par le laboratoire

Les prix unitaires HT suivants doivent être ajoutés à ce tarif global :

- Fournitures des dents artificielles de qualité standard
- Fournitures des dents artificielles de qualité premium (dents en résine composite)

→ Le CHRU pourra imposer la marque et le modèle des dents souhaitées

1.7.5. Autres réalisations sur implant

Peuvent être demandés :

- Guide radiologique avec résine radio-opaque : comprend un montage prospectif proposé à l'essai clinique (dents incluses) et la réalisation d'une gouttière par pressée de résine transparente et/ou radio-opaque dans le moufle et perforation au centre de chaque face occlusale rempli de matériau radio-opaque si demandée
- Guide radiologique avec dents radio-opaques : tarif global + dents en fournitures
- Pose d'attachements de connexion sur barre usinée : tarif global + fournitures sur justificatif

Les implants, les consommables et l'accastillage sont acquis par la Pharmacie du CHRU Nancy, dans le cadre de marchés existants. Le service d'odontologie passe commande auprès de la pharmacie du produit demandé.

A réception des modèles et pièces fournies, le titulaire confectionne la prothèse en respectant les indications transmises.

Les pièces prothétiques doivent répondre aux caractéristiques suivantes :

- Alliage au choix du prescripteur.
- Possibilité d'avoir accès à la CFAO.

SOUS LOT 1.8 : Prothèses combinées

En plus des prestations détaillées ci-dessus, le candidat devra chiffrer :

- La pose de tous les types d'attachements de précisions (extra-coronaires, inter-coronaires, intra-coronaires, supra-radicaux, supra-implantaires) sur les infrastructures de prothèse fixée et/ou de prothèses amovibles à infrastructure métallique
- Toutes les techniques de fraisage sur les éléments de prothèse fixée permettant la stabilisation et/ou le complément de rétention de la prothèse amovible
- La pose d'un attachement de précision extra-croinaire et partie correspondante sur PAPIM ou autre prothèse concernée
- L'intégration d'un attachement de précision intra ou inter-croinaire à une infrastructure et partie correspondante sur PAPIM ou autre prothèse concernée

→ Les fournitures nécessaires seront soit fournies par le CHRU soit commandées par le laboratoire et facturées au CHRU sur justificatif.

SOUS LOT 1.9 : Facettes en céramique

Le tarif proposé inclura la préparation de tous les modèles nécessaires et la mise en articulateur.

Le candidat devra formuler une offre au minimum pour :

- Restaurations adhésives en céramique stratifiée sur une base en vitrocéramique renforcée au disilicate de lithium (facette)
- Restauration périphérique en vitrocéramique (associées à la réalisation de facettes)

Le candidat pourra proposer d'autres matériaux pour les restaurations adhésives antérieures, qu'il devra préciser

LOT 2 : Prothèses amovibles, fixes dento portées, implantologies, modèles, supports intégralement réalisés en flux numérique

Pour l'ensemble du lot 2, le candidat devra :

- Assurer la compatibilité avec les prescriptions du CHRU ;
- Préciser les matériaux et procédés de fabrication proposés ;
- Garantir la traçabilité des réalisations ;
- Distinguer clairement les prestations incluses du tarif de base et les suppléments facturables ;
- Être en mesure de traiter les fichiers numériques transmis par le CHRU, le cas échéant.

SOUS LOT 2.1 : prothèses fixes dento portées

Le candidat devra chiffrer les prestations suivantes :

- CCM standard ;
- CCM esthétique ;
- CCM Richemond ;
- couronne métallique ;
- couronne CCM/métal sous châssis ;
- couronne PMMA imprimée ;
- couronne PMMA usinée ;
- couronne zircone monolithique ECO ;
- couronne zircone monolithique standard ;
- couronne zircone micro-stratifiée ;
- couronne zircone micro-stratifiée ELAB ;
- couronne vitrocéramique monolithique renforcée au disilicate de lithium;
- inlay-core Cr-Co ;
- inlay-core titane anodisé ;
- clavette ;
- inlay-onlay zircone monolithique ;
- inlay-onlay vitrocéramique monolithique renforcée au disilicate de lithium;
- facette zircone micro-stratification ;
- facette vitrocéramique micro-stratification renforcée au disilicate de lithium ;
- facette zircone micro-stratification ELAB ;
- facette vitrocéramique micro-stratification ELAB renforcée au disilicate de lithium;
- ailettes zircone ;
- ailettes vitrocéramique renforcée au disilicate de lithium;
- supplément par couronne.

Chaque prestation devra être chiffrée de manière distincte, avec mention du matériau, de la technique de fabrication, du niveau de finition et des éventuelles options.

SOUS LOT 2.2 : Implantologie

Le candidat devra chiffrer les prestations suivantes :

- couronne transvissée zircone/vitrocéramique monolithique renforcée au disilicate de lithium ;
- couronne transvissée zircone/vitrocéramique micro-stratifiée renforcée au disilicate de lithium;
- pilier personnalisé ;
- clé de repositionnement ;
- attachement glissière LV-VER ;
- contournement fraisé métal ou zircone.

SOUS LOT 2.3 : Bridges et restaurations complètes sur implants

Le candidat devra chiffrer les prestations suivantes :

- pack résine 4 à 6 implants ;
- pack résine 7 à 9 implants ;
- pack résine 10 implants et plus ;
- pack zircone / vitrocéramique renforcée au disilicate de lithium / céramique 4 à 6 implants ;
- pack zircone / vitrocéramique renforcée au disilicate de lithium / céramique 7 à 9 implants ;
- pack zircone / vitrocéramique renforcée au disilicate de lithium / céramique 10 implants et plus ;
- MCI arcade complète design + production ;
- MCI arcade complète design seul.

Le candidat précisera le contenu exact de chaque « pack », les matériaux inclus et les fournitures éventuelles facturées en sus

SOUS LOT 2.4 : Prothèses amovibles

Le candidat devra chiffrer les prestations suivantes :

- plaque nue PAPIM microfusion ;
- dent pleine métal ;
- montage dents 1 à 3 ;
- montage dents 4 à 6 ;
- montage dents 7 à 9 ;
- montage dents 10 et plus ;
- dent PMMA usinée ;
- PAC impression rose et blanc ;
- PAC usinage rose et blanc ;
- adjonction crochet sur PAP ;
- rebasage PAPIM ;
- rebasage PAC ;
- try-in partiel ;
- try-in complet.

Chaque ligne devra être tarifiée distinctement, avec mention du périmètre inclus.

SOUS LOT 2.5 : Modèle et supports

Le candidat devra chiffrer les prestations suivantes :

- modèle hémi-arcade ;
- modèle arcade complète ;
- modèle arcade complète avec palais

Le candidat précisera les modalités de fabrication, les matériaux, les délais de livraison et les éventuelles variantes

SOUS LOT 2.6 : Services CAO/Design

Le titulaire devra chiffrer les services suivants :

- complet unimaxillaire ;
- provisoire coquille ;

- couronne dento-portée / pontique / onlay ;
- couronne sur implant ;
- connecteur de bridge ;
- guide de taille ;
- guide de gingivectomie ;
- gouttière occlusale ;
- gouttière de surélévation.

Les prestations de design devront être décrites avec précision, notamment sur les formats de fichiers acceptés, les modalités de validation, les délais et la traçabilité

- ARTICLE 3 – NORMES ET HOMOLOGATIONS

Les fournitures proposées devront être conformes à la réglementation et à la législation en vigueur et répondre aux prescriptions techniques édictées en la matière.

Normes exigées pour les dispositifs à usage unique :

- Directive 94/62/CE relative aux emballages et aux déchets d'emballage
- Normes EN 980 et EN 1041 relatives à l'étiquetage
- Normes EN 550, 552,54, 1174-1,1174-2,1174-3, 868-1 et 868-8 relatives à la stérilisation des dispositifs médicaux
- Circulaire n° 93006 du 05 janvier 1993 relative à l'association des dispositifs médicaux homologués et des consommables et circulaire du 16 mai 1994

Normes exigées pour les dispositifs réutilisables :

- Marquage CE : règlement 2017/745 relatif aux dispositifs médicaux applicable à compter du 26 mai 2021
- EN 46001 ou EN 46002 spécifiques aux dispositifs médicaux.
- Circulaire n° 93006 du 05 janvier 1993 relative à l'association des dispositifs médicaux homologués et des consommables et circulaire du 16 mai 1994
- ainsi que tous les textes subséquents.

ARTICLE 4 – OBLIGATIONS LIÉES AUX PRESTATIONS DEMANDÉES

Les dispositifs médicaux fabriqués sur mesure, auxquels répondent les prothèses dentaires, peuvent être mis sur le marché à condition de satisfaire aux exigences essentielles de sécurité et de santé prévues à l'annexe 1 du livre V bis du code de la santé publique, qui leur sont applicables.

Ils doivent, préalablement à leur mise sur le marché, faire l'objet de la procédure fixée à l'annexe 8 du livre V bis du code de la santé publique.

Le prothésiste est soumis aux obligations suivantes :

- pour chaque prescription, établir une déclaration de conformité de dispositif médical sur mesure.
- pour chaque prothèse, pouvoir fournir deux fiches de traçabilité (praticien/patient) qui indique la conception technique, la fabrication (composants de la prothèse) et ses performances, et qui permet de faire le lien entre la prothèse (sa composition), la prescription du praticien et le patient.
- n'utiliser que des produits marqués C.E
- pour les travaux importants et surtout les travaux sur implants, conserver les empreintes

Conditions de mise sur le marché : le dispositif doit être médicalement propre, conditionné dans un emballage non réutilisable avec la mention dispositif médical sur mesure non stérile, accompagné si nécessaire de la notice d'instruction.

En application du décret 96/32 du 15 janvier 1996 relatif à la matério-vigilance exercée sur les dispositifs médicaux, les incidents ou risques d'incidents pouvant intervenir à l'utilisation de la prothèse, doivent être déclarés par le prothésiste. Dans ce cas, le prothésiste est tenu d'en informer immédiatement l'ANSM et le correspondant de matério-vigilance du CHRU Nancy. (materiovigilance@chru-nancy.fr)

Le titulaire du marché communiquera à l'administration le nom et les coordonnées de son correspondant de matério-vigilance.

ARTICLE 5 – OBLIGATIONS LIÉES AUX PRESTATAIRES

Le responsable du laboratoire ainsi que le ou les prothésistes ayant réalisé les travaux de prothèses ou partie du travail doivent être joignables, disponibles et capables de répondre aux demandes des praticiens ou de fournir les explications techniques relatives à la réalisation des travaux demandés durant toute la période d'ouverture du service.

Le laboratoire doit pouvoir recevoir et exploiter des données photographiques, vidéographiques ou issues de scanners faciaux envoyées par mail, être disponible et disposer des moyens techniques nécessaires pour échanger avec les praticiens en charge des traitements par téléphone et par vidéoconférence via le réseau internet si le service souhaite développer ce moyen de communication et d'échanges dans l'avenir.

Le laboratoire doit être en mesure de proposer au CHRU des prothèses réalisées de manière conventionnelle et par conception et fabrication assistée par ordinateur (CFAO). Il pourra faire appel à un prestataire pour tout ou partie de ces réalisations. Ce prestataire et la partie du travail qui lui est confiée (conception et/ou fabrication) doivent être mentionnés lors de la réponse à la consultation. Tout changement de prestataire nécessite une information et accord préalable du CHRU. Le laboratoire reste seul responsable de l'intégralité des travaux livrés.

Tous les travaux réalisés doivent l'être selon les référentiels professionnels actuels aux techniques de laboratoires de prothèses dentaires mises en œuvre, selon les données acquises de la science et conforme aux exigences de conception générales et particulières explicitement indiquées par le service d'Odontologie du CHRU.

Le laboratoire réalisera les dispositifs demandés à partir d'empreintes physiques, de moulages ou de fichiers STL.

Si le CHRU choisit de fournir un moulage de travail, la qualité de l'ajustage du travail réalisé sera considérée sur le moulage fourni.

ARTICLE 6 – CONDITIONS D'EXÉCUTION DU MARCHÉ

6.1 – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le titulaire s'engage à exécuter, avec tous les soins et la diligence nécessaires, les prestations demandées par les praticiens. Les fournitures devront être livrées conformes aux impératifs de qualité fixés dans le tableau de présentation des offres et aux références retenues à la consultation.

Les méthodes utilisées bénéficieront des dernières technologies innovantes au sein du laboratoire et les évolutions de ces systèmes devront être proposées au fur et à mesure de leur apparition (exemple : CFAO)

Ainsi et conformément aux dispositions de l'article 2.1.6, le laboratoire doit être capable de disposer du matériel et des compétences nécessaires pour :

- réaliser sur place la numérisation et modélisation numérique des modèles de travail physique
- réaliser et maîtriser la conception assistée par ordinateur de toutes les infrastructures de prothèse fixée,
- recevoir et exploiter des fichiers stl fournis par le CHRU
- réaliser sur place ou pouvoir faire réaliser, dans le délai convenu, la fabrication des infrastructures en céramique ou en alliage métallique par les moyens actuels de fabrication assistée par ordinateur, usinage ou microfusion laser (à préciser)

Pour les cas difficiles, le service d'odontologie pourra demander une assistance et une collaboration du prestataire aux fins de dégager les solutions techniques les plus adaptées, sans surcoût.

Le prestataire doit disposer ou s'engager à investir dans des moyens de communication par vidéo-conférence (matériel audio-vidéo et connexion internet supportant un débit suffisant) si le CHRU souhaite lui-même s'engager dans ce type de communication.

Il doit être disponible pour un entretien hebdomadaire d'une heure maximum avec un praticien référent soit directement au service soit par vidéo-conférence.

Pour les cas complexes, le prestataire s'engage à dépêcher, au sein du service d'odontologie, un prothésiste qualifié et impliqué dans la réalisation des prothèses afin de discuter directement avec les praticiens des cas ou voir les situations cliniques. Ce rendez-vous sera programmé en cas de nécessité, au maximum 2 fois par mois et sur la durée maximum d'une vacation clinique (soit de 8h30 à 12h30 ou de 13h30 à 17h30). Le service d'odontologie informera le prestataire de ce rendez-vous au moins une semaine à l'avance et regroupera au cours de cette vacation l'ensemble des cas concernés.

Les prestations doivent bénéficier d'un suivi de fabrication (modification, adaptation etc...). A cet effet, le CHRU de Nancy mettra en place des feuilles de prescription pour le laboratoire de prothèses.

6.2 – MODALITÉS DE COMMANDE

Le service d'odontologie du CHRU de Nancy assure, sous sa propre responsabilité, l'exécution des empreintes et la prise des mesures nécessaires à la fabrication ou réparation des prothèses.

Les lieux de prestation et de livraison sont localisés sur plusieurs sites :

- Rue Heydenreich - 54000 NANCY
- Hôpitaux de Brabois - 54500 VANDOEUVRE-LES-NANCY
- UCSA - 54520 LAXOU (matériel déposé rue Heydenreich)

A la demande des praticiens, les éléments et prescriptions techniques (empreintes, travaux en cours d'exécution) seront pris par le prestataire, une à deux fois par jour, dans les différentes antennes du service d'odontologie.

Les éléments et prescriptions techniques comporteront :

- Le demandeur (nom – fonction – tel)
- La date de la demande et n° de fiche
- Le nom du patient
- Le numéro IEP du patient
- La désignation de la prestation
- Les prescriptions techniques détaillées
- La date de livraison demandée

Toute prescription complémentaire ou modificative devra faire l'objet d'un document écrit transmis par mail.

Les prestations qui seraient exécutées sur simple appel téléphonique ne pourront faire, en aucun cas, l'objet de règlement par le CHRU.

6.3 – DÉLAI DE LIVRAISON

Les délais de livraison des prothèses et des autres prestations sont contractuels. A ce titre, ils doivent impérativement être indiqués dans l'offre, en particulier s'ils sont différents de ceux préconisés infra.

Les prothèses dentaires fabriquées à la demande du service d'odontologie devront être disponibles dans un délai maximum de 5 jours ouvrables, sauf attente de pièces spécifiques et de certaines prothèses complexes (prothèses usinées ...).

Les réparations des prothèses amovibles devront être effectuées dans un délai de 24 heures, à l'exception des cas complexes qui pourront être exécutés dans un délai maximum de 3 jours.

La réalisation ou polymérisation des prothèses amovibles immédiates devra être réalisée dans un délai de 24H. Le laboratoire sera informé de cette réalisation au moins une semaine à l'avance par la rédaction d'une fiche de laboratoire ou par mail

Le titulaire assurera les réparations des prothèses fixées et combinées sous 48 heures, à l'exception des cas complexes (remontages céramiques, coulées de pièces, soudures complexes...) qui pourront être exécutés dans un délai maximum de 5 jours.

6.4 – MODALITÉS DE LIVRAISON

Le titulaire livrera **sous sa responsabilité** et dans les meilleures conditions possibles, afin qu'il n'y ait aucun risque de détérioration du produit durant l'acheminement, la fabrication ou la réparation demandée.

Les livraisons seront effectuées impérativement la veille de la date d'exécution de la prestation demandée.

La livraison sera accompagnée d'un bordereau précisant les mêmes éléments que lors du départ du matériel :

- N° de la fiche
- Nom du patient
- Numéro IEP du patient
- Type de prestation réalisée
- **Traçabilité concernant les matériels et matériaux utilisés**

Le bordereau de livraison devra être obligatoirement signé par la personne habilitée, sous peine de non règlement de la facture.

Les travaux sont réceptionnés par le service concerné avant transmission aux praticiens

Les travaux jugés par les praticiens hospitaliers en mauvais état, défectueux, ou non-conformes à la prestation demandée, seront refusés et la prestation non payée.

Le titulaire du marché sera mis en demeure :

- de reprendre immédiatement la livraison,
- de produire le travail demandé dans les délais les plus brefs, à ses frais, sauf en cas de mauvaises prescriptions ou de mauvaises réalisations avérées de la part du CHRU de Nancy.

ARTICLE 7 – OBLIGATION DE CONFIDENTIALITÉ

Les informations et renseignements fournis par le CHRU de Nancy sont strictement tenus par le secret professionnel. En conséquence, le titulaire s'engage à respecter de façon absolue cette obligation et à la faire respecter par son personnel.

L'obligation de confidentialité s'impose au titulaire et s'applique à toutes les informations qu'il a recueillies à l'occasion de l'exécution du présent marché. Il en est de même du contenu des fichiers, informations et documents éventuellement mis à la disposition du titulaire à l'occasion du présent marché. Cette obligation s'étend à tous les renseignements de quelque nature que ce soit dont le titulaire et ses préposés auraient eu connaissance dans le déroulement du présent marché.

Le titulaire s'engage à :

- Ne pas communiquer de documents ou informations à d'autres personnes morales ou non, privées ou publiques, que celles qui ont qualité pour en connaître, à savoir le service d'Odontologie du CHRU de Nancy, ainsi que le personnel chargé par le titulaire d'exécuter le marché.
- Prendre toutes mesures permettant d'éviter toute utilisation détournée ou frauduleuse des fichiers informatiques pendant toute la durée d'exécution du marché.
- Informer le personnel de son obligation de discrétion et de sécurité.